

## AUTORISATION DE CIRCULATION MOTORISEE DANS LA ZONE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

**Autorisation numéro 2026 - 102**

---

**Pétitionnaire :** Divers pétitionnaires de la vallée d'Aspe, Pyrénées-Atlantiques

**Nature de la demande :** Circulation motorisée

**Localisation :** Zone cœur du Parc national des Pyrénées en vallée d'Aspe, sur la commune de Cette

**Dossier suivi par :** Madame Do-quyên LAM-Secteur d'Aspe

---

### **Le Directeur de l'établissement public du Parc national des Pyrénées,**

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.331-4-1, L 331-4-2 et R.331-19-2,

Vu le décret numéro 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi no 2006-436 du 14 avril 2006 (*NOR :DEVN0826308D*),

Vu le décret n°2012-1542 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national des Pyrénées (*NOR : DEVL1234918D*),

Vu la modalité 22 d'application de la réglementation prévue par la charte du Parc national des Pyrénées, relative à la circulation motorisée,

Vu l'ensemble des demandes transmises par la commune de Cette en date du 28 avril 2026,

Considérant la possibilité donnée au Directeur de délivrer une autorisation de circulation motorisée en zone cœur du Parc national pour les besoins des activités nécessaires à la gestion des refuges, des activités agricoles, pastorales, forestières, hydroélectriques et commerciales autorisées, des travaux, pour la réalisation des missions de l'établissement public du parc national, ou pour le transport de personnes à mobilité réduite,

Considérant que les activités décrites dans la demande du pétitionnaire sont conformes aux dispositions des textes susvisés,

## ARRETE

### Article 1 – Objet de l'autorisation

Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées autorise, au titre de la réglementation spéciale en vigueur dans la zone cœur du Parc national des Pyrénées, le(s) pétitionnaire(s) mentionné(s) en annexe à circuler dans la zone cœur du Parc national des Pyrénées, sur le secteur d'Aspe, avec les véhicules et sur les itinéraires dont la liste figure en annexe. Cette autorisation est délivrée exclusivement dans le cadre des activités pastorales, techniques, commerciales et touristiques du pétitionnaire.

### Article 2 – Date ou période

La présente autorisation est délivrée du 05 mai 2026 au 15 novembre 2026.

### Article 3 – Localisation

La présente autorisation est délivrée pour la zone cœur du Parc national des Pyrénées en vallée d'Aspe.

Le site et trajet suivant est concerné :

- Piste Arnousse
- Piste Arnousse-Somport

### Article 4 – Prescriptions générales

Un laissez-passer sera fourni aux propriétaires des véhicules concernés. Il est à apposer obligatoirement en évidence derrière le pare-brise avant de chaque véhicule.

Les véhicules utilisés devront être en bon état de marche ; leur entretien ne pourra pas être réalisé dans la zone cœur du Parc national.

### Article 5 – Contrôle

Les agents du Parc national des Pyrénées sont chargés de la vérification de l'application des prescriptions de la présente autorisation. Elle doit être présentée à toute demande d'un agent du Parc national des Pyrénées.

Le non-respect des dispositions de la présente autorisation pourra conduire à la suspension de la présente autorisation et expose son bénéficiaire à des poursuites.

### Article 6 – Autres réglementations

La présente autorisation est délivrée au titre de la réglementation spéciale en vigueur dans l'espace cœur du Parc national des Pyrénées. Elle ne se substitue pas aux obligations et autres autorisations éventuellement nécessaires.


## Article 7 – Recours

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé par envoi recommandé, auprès de Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

## Article 8 – Publication

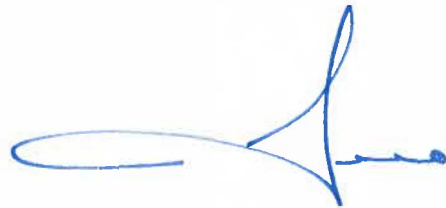
La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Pyrénées, disponible sur [www.pyrenees-parcnational.fr](http://www.pyrenees-parcnational.fr).

Fait à Tarbes, le 05 mai 2026

 Le Directeur du Parc national des Pyrénées,

Franck BOCHER

Copie :  
- UT Béarn  
- Secteur d'Aspe



Monsieur Arnaud DAVID  
Directeur Par intérim



**ANNEXE :**

**AUTORISATION DE CIRCULATION MOTORISEE  
DANS LA ZONE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

**Autorisation numéro 2026 -102**

Nom	Prénom	Immatriculation	Itinéraire
AAPPMA	Gaule aspoise	2657 XS 64	Piste Arnousse
CAMSUZOU	André	BH 955 AW	Piste Arnousse
CIMORRA	Jean-Michel	CY 765 LX	Piste Arnousse
CLAVERIE	Bernard	BJ 953 KK	Piste Arnousse
DOMINIQUE	Sylvain	EV 478 AJ	Piste Arnousse
DOMINIQUE	Sylvain	BS 171 FW	Piste Arnousse
EARL	Payssas	BH 956 QP	Piste Arnousse
EARL	Payssas	CR 240 AX	Piste Arnousse
ESCOT	Michel	EY 071 YM	Piste Arnousse- Somport
FAURIE	Pierre	EE 713 WG	Piste Arnousse- Somport
FAURIE	Pierre	EV 585 VZ	Piste Arnousse- Somport
GOUIN	Patrice	9258 XW 64	Piste Arnousse
IPHB		BB 303 CK	Piste Arnousse
IPHB		DQ 819 LT	Piste Arnousse
LARRICQ	Jean-Marc	4067 WD 64	Piste Arnousse
LOUSTAU-CHARTEZ	Gaec	EV 479 SG	Piste Arnousse
LOUSTAU-CHARTEZ	Gaec	CA 597 RK	Piste Arnousse
LOUSTAU-CHARTEZ	Nicole	HB 088 DY	Piste Arnousse
MAURIN	Olivier	EL 670 FC	Piste Arnousse
SANCHOTENA	Eric	CP 667 AT	Piste Arnousse- Somport
SANCHOTENA	Eric	EJ 627 XH	Piste Arnousse- Somport
SANCHOTENA	Eric	EA 106 JN	Piste Arnousse- Somport
SANCHOTENA	Eric	FZ 355 EX	Piste Arnousse- Somport
SERVICES	Municipaux	FD 727 WK	Piste Arnousse
ZARRANZ	Patrick	DA 642 VC	Piste Arnousse- Somport

Nom	Prénom	Immatriculation	Itinéraire
LAHOURCADE	Valentin	BH 578 SL	Piste Escurets
TOLOSA	Jose Ramon	4961 JBR	Piste Escurets
URRUTY	Philippe	EW 317 RX	Piste Escurets
VIGNEAU	Philippe	BM 882 NW	Toutes pistes Borce
CEDET	Jean-François	HG 811 RL	Toutes pistes Borce
FLORES	Mailis	GZ 904 EG	Toutes pistes Borce
SERVICES	Municipaux	CJ 345 GG	Toutes pistes Borce
SERVICES	Municipaux	FX 246 WH	Toutes pistes Borce
SERVICES	Municipaux	9888 XD 64	Toutes pistes Borce